

Indiquer l'école que l'enfant devrait fréquentée :

Nom et Prénom de l'enfant

Date et lieu de naissance

Nom et Prénom du responsable légal

Adresse

..... Téléphone

Indiquer le nom et l'adresse de l'école et la classe qui sera fréquentée :
.....

Adresse de la Mairie de l'école demandée :

Motifs de la demande de dérogation

Motifs légalement prévus :

- Un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans une école de la commune d'accueil
- Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées
- L'enfant bénéficie de soins médicaux dans la commune d'accueil

Précisez :

Autres motifs :

- Les parents travaillent dans la commune d'accueil

Précisez :

- Les horaires de travail des parents sont incompatibles avec l'Accueil périscolaire

Précisez :

- Autres :

La Ligue de l'Enseignement (FOL) propose un Accueil périscolaire de 7h à 18h30 et de la restauration scolaire à midi pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Cadre réservé à l'administration

Le Maire de la commune déléguée : Briey – Mance – Mancieulles (rayez les mentions inutiles)

- ne donne pas son accord à la scolarisation de l'enfant ci-dessus cité
- donne son accord à la scolarisation de l'enfant ci-dessus cité

Date :

Le Maire de la Commune Déléguée

Le Maire de Val de Briey

Copie : aux parents
à l'école d'accueil
à la mairie d'accueil